



santé
famille
retraite
services

ASSEMBLEE GENERALE DE LA MSA MIDI-PYRENEES NORD

**Procès-verbal
Réunion du 28 avril 2023
A Montauban**

I – OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE – ACCUEIL DES DELEGUES ET DES INVITES

Les délégués formant l'Assemblée générale de la MSA Midi-Pyrénées Nord se sont réunis le vendredi 28 avril 2023 à Montauban (Tarn et Garonne).

M. Jean-Philippe VIGUIE, Président délégué du Tarn et Garonne accueille les participants, délégués et invités, leur souhaite la bienvenue à Montauban.

Le Président DILE ouvre cette Assemblée générale de la MSA Midi-Pyrénées Nord, et remercie tout particulièrement les délégués, ainsi que les représentants des organisations professionnelles, des organismes sociaux et des partenaires. Il accueille à la tribune M. Eric DALLE, Directeur Général, Mme Isabelle CHEYNIER, 1^{ère} Vice-Présidente, M. Jean-François FRUTTERO, Président Dordogne-Lot et Garonne, administrateur central et président du comité d'action sanitaire et sociale national, ainsi que les parlementaires qui n'ont pu se rendre disponibles.

Désignation des Assesseurs

Le Président propose à l'Assemblée générale de désigner comme assesseurs :

- 1^{er} collègue (Dépt. 46) : Aurélien Constant
- 2^{ème} collègue (Dépt. 82) : Jean-François Camasses
- 3^{ème} collègue (Dépt. 81) : Bernard Layssac

et de désigner M. Eric DALLE, Directeur Général, comme Secrétaire de séance.

DECISION

L'Assemblée générale approuve ces désignations à la majorité (1 abstention).

M. DILE aborde ensuite l'ordre du jour en précisant que le quorum est atteint (délégués présents : 28 %). En conséquence, cette Assemblée générale peut se tenir valablement.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022

Le Président demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de l'Assemblée générale 2022.

DECISION

Aucune observation n'étant formulée, l'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale 2022.

III - RAPPORT D'ACTIVITE DU DIRECTEUR GENERAL, ERIC DALLE

M. Dalle présente, sur la base du powerpoint, le rapport d'activité du Directeur Général pour l'année 2022.

□ Notre MSA

❖ Ressortissants MPN

- 211 303 personnes affiliées
 - 90 168 non-salariés
 - 121 135 salariés
- 48 356 actifs
 - 23 702 non-salariés
 - 24 654 salariés

- 128 243 retraités
 - 57 115 non-salariés
 - 71 128 salariés

⇒ 6 732 établissements employeurs

❖ Le service à nos ressortissants

- 14 sites ou agences
- 16 permanences
- 96 France Services (la MSA MPN pilote, ou co-pilote, 3 France Services)

Ce qui représente :

- 29 088 assurés reçus sur rendez-vous
- 316 857 appels téléphoniques reçus
- 37 297 mails traités
- 2 381 144 visites (+13,36%) MSA Midi-Pyrénées Nord
- 275 971 connexions « Ma MSA & moi » (+ 539,80 %)
- 121 697 espaces privés ouverts (+ 6,47 %)
 - dont 1 658 979 connexions (+ 135.34 %)

❖ Prestations versées

- 948,5 millions d'euros en 2022
 - Famille : 35,7 M€
 - Santé : 288,8 M€
 - Retraite : 599,8 M€ (+ 5,71 % (2022/2021) effet des lois Chassaigne 1 et 2)
 - AT/MP : 24,2 M€
- Autres dépenses :
 - Prestations versées pour le compte de l'Etat, de l'inter-régimes, des départements : 293,6 M€
 - Prise en charge des cotisations : 11 M€
 - Investissement : 1,3 M€
 - Fonctionnement : 37,6 M€
 - Action sanitaire et sociale : 7,8 M€
 - Prévention des risques professionnels : 0,6 M€

Au total, 1,3 Mds d'euros injectés dans l'économie du territoire MPN.

❖ Cotisations et contributions émises

- 382,3 millions d'euros
 - Retraite : 160,1 M€
 - Santé : 58,3 M€
 - AT/MP : 22,7 M€
 - Famille : 19,6 M€
 - Contributions : 121,6 M€
- Ratio prestations cotisations
 - Cotisations perçues : 1 €
 - Prestations versées : 3,29 €

Ce ratio illustre le poids de la solidarité nationale et interprofessionnelle. Il est renforcé par la prise en compte de toutes les prestations versées pour le compte de l'Etat, de l'inter-régimes et des départements.

☐ Nos actions en matière de santé

❖ Prévention santé

- Les Instants Santé :
 - 5 938 assurés âgés de 25 à 74 ans invités (702 participants ; 47 séances organisées)
 - 1 971 jeunes âgés de 16 à 24 ans sensibilisés
- Rendez-vous Jeunes Retraités :
 - 201 assurés retraités depuis 6 à 18 mois ont été invités

❖ Organisation des soins

Conseil national de la refondation en santé :

- Participation active aux 4 journées organisées sur le territoire MPN
 - Thématiques : accès à la santé, continuité et permanence des soins, prévention,...
 - Animation d'ateliers par la MSA dans 2 départements

Exercice coordonné des soins :

- Accompagnement de 8 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et de 5 contrats locaux de santé (CLS)
- Signature de 4 nouveaux projets en santé (CPTS) :
 - Nord Lot
 - Grand Albigeois
 - Quercy-Garonne, Tarn et Tescou

❖ Accidents du travail – Maladies professionnelles

- Non-salariés
 - MP : 69
 - AT : 1 185
- Salariés
 - MP : 111
 - AT : 1 263
- Santé-Sécurité au Travail
 - 256 formations réalisées dans le cadre de la prévention des risques professionnels
 - 12 388 convocations à des visites médicales
 - 736 aménagements de poste
 - 115 participations aux instances CSE, CSSCT des entreprises

☐ Nos prestations de solidarité

❖ 26,4 millions d'euros versés

- Complémentaire santé solidaire : 1,7 M€ versés à 8 311 assurés (+3,5%)
- Revenu de solidarité active : 7,2 M€ versés à 1 181 bénéficiaires (+23,3%)
- Prime d'activité : 19,5 M€ versés à 7 139 bénéficiaires

❖ En action sanitaire et sociale

- 30 prestations pour accompagner le mieux vivre
 - Des familles
 - Des actifs fragilisés
 - Des personnes âgées à domicile

☐ Notre actualité en matière de retraite

❖ Retraite – Lois Chassaigne

- Chassaigne 1
 - 13 749 retraités bénéficiaires de la revalorisation

- 45% d'entre eux étaient chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre principal
- 92 % d'entre eux ont bénéficié d'une revalorisation entre 50 et 200 €
- Chassaigne 2
 - 13 707 retraités bénéficiaires de la revalorisation
 - 66 % d'entre eux ont bénéficié d'une revalorisation entre 50 et 200 €
 - 67 % d'entre eux étaient des femmes
 - Montant moyen de 75 €

□ Nos actions d'accompagnement des crises

❖ Nos dispositifs d'accompagnement

- Echancier de paiement : 1 571 accordés représentant 10,3 M€

Crise	Nombre de dossiers	Montant accordé (M€)
Crise porcine	155	0,6
Gel 2021	1 756	7,4 M€
Pec Résilience	9 194	13,6 M€
Autres : sécheresse, gel 2022, grippe aviaire...	2 245	2,97 M€

24,57 M€ au bénéfice des adhérents

□ Notre action sanitaire et sociale

❖ Accompagner les personnes et les territoires ruraux

- Actions individuelles et collectives
 - Mieux-être et prendre soin
 - Mieux vivre ensemble
- Prestations extra-légales en application d'un règlement intérieur révisé
- Aides individuelles
 - 3 017 732 euros versés
 - Famille : 293 946 €
 - Actifs fragilisés : 627 549 €
 - Personnes âgées : 2 096 237 €

❖ Actions collectives de territoires

- Soutien financier et technique
 - Animation de la vie sociale, services et prestations de service (accueil du jeune enfant, RAM...)
- Soutien de dispositifs et appels à projets
 - 54 projets Grandir en milieu rural
 - 36 appels à projets jeunes
- Ingénierie sociale
 - Accompagnement technique de Bulle d'Air
 - Accompagnement et création de MARPA

□ Notre offre de services sur les territoires

Des services à la personne (familles / jeunes ; personnes en situation de handicap ; personnes âgées ; personnes en perte d'autonomie)

- Bulle d'Air : service de répit à domicile (64 salariés ; 90 employeurs ; 8 370 heures d'intervention)
- Présence Verte : téléassistance (10 616 abonnés ; 1^{ère} association nationale)
- Présence à domicile : service d'aide à domicile (193 salariés ; 270 employeurs ; 58 843 heures d'intervention)
- Améria : Entreprise adaptée (65 725 repas ; 19 salariés en situation de handicap)

- Laser Emploi : entreprise de travail temporaire d'insertion / Association intermédiaire (166 salariés ; 53 clients ; 324 contrats)

☐ Notre gestion

❖ Nos moyens

- Budget de fonctionnement : 37,6 M€
- Budget d'investissement : 1,3 M€
- Salariés : 515 dont 29 CDD

❖ Nos résultats

- Excédent en Santé Sécurité au Travail : 262 866,28 €
- Validation des comptes sans réserve à 99 %
- Lutte contre la fraude
 - Prestations sociales : 587 591,75 €
 - Travail illégal : 759 053,03 €
- Restes à recouvrer
 - Non-salariés : 7,13 % (taux COG 7,14%)
 - Salariés : 1,58 % (taux COG 3,21 %)

☐ Une équipe de Direction

- Départ : Frédéric LIGIER, Directeur Adjoint
- Départ prochain : Martine FABRE, Directrice Adjointe
- ...d'autres sont arrivés ou revenus
 - Sophie SARFATI, Directrice Adjointe
 - Pierre-Marie SENES, Directeur Adjoint
 - Denis GARIN, Sous-Directeur,
- un tout dernier, Nicolas MACQUERON, Sous-Directeur en charge de la Direction Entreprises, rejoindra la MSA Midi-Pyrénées Nord au mois de juillet prochain.

IV – VOTE DES RESOLUTIONS FINANCIERES

A la demande du Président, M. VESINET présente les résolutions financières suivantes.

❖ Première décision relative à la gestion du Conseil d'Administration

Vu les articles L.723-35 et R.723-106 du Code Rural,

Vu le rapport général du Conseil d'Administration,

L'Assemblée Générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord, réunie à Montauban (82), le 28 avril 2023 :

- approuve la gestion du Conseil d'Administration,
- approuve le rapport général du Conseil d'Administration.

❖ Deuxième décision relative aux mouvements des réserves

Vu les articles D.723-229-1 et D.723-231 du code rural,

L'Assemblée Générale constate un résultat excédentaire de la médecine du travail de + 262.886,28 € et décide de son affectation à la réserve du service de santé au travail, pour la porter à son plafond réglementaire.

Ce qui a pour effet :

- de porter le montant de la réserve du service de santé au travail de 822 003,97 € à 1 084 890,25 €.

DECISION :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les deux résolutions ci-dessus.

V – MOTIONS

M. DILE demande à Mme Anne COUDERC, M. Fabien GRIMAL et à M. Jean-Louis MOUILHAYRAT de le rejoindre pour présenter les motions.

Motion n° 1 relative aux moyens de fonctionnement des caisses de MSA (Président CMSA– JP. DILE)

La Convention d'Objectif et de Gestion (COG) conclue pour la période 2021-2025 avec les ministères de tutelle de la MSA impose à toutes les caisses de réduire leurs moyens de fonctionnement d'au minimum 5% par an.

Cet effort fait suite aux réductions déjà subies sur les deux précédentes périodes quinquennales chacune marquée par une baisse cumulée de 18%.

Considérant ce niveau d'effort très conséquent, et encore aggravé par le contexte inflationniste, les délégués de la MSA Midi-Pyrénées Nord réunis en assemblée générale demandent une pause dans l'application aveugle de cette démarche comptable afin de préserver nos capacités d'action, notre présence sur les territoires et le modèle de gouvernance mutualiste des caisses de MSA.

Motion n°2 relative à l'extension de la Santé au Travail aux exploitants et chefs d'entreprise agricoles (Présidente CPSNS – A. COUDERC)

Les délégués de la MSA Midi-Pyrénées Nord réunis en assemblée générale souhaitent attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de développer de nouvelles offres en Santé au Travail auprès des publics agricoles.

Bien que les exploitants puissent adhérer de manière volontaire aux services de Santé au Travail, la situation des ressources médicales des caisses ne permet pas de leur proposer une offre de service de manière proactive et systématique.

Une évolution positive concernerait la prise en compte pour les exploitants agricoles de l'usure du corps au travail, des effets de l'anxiété économique et de ceux de l'agribashing tout en renforçant le suivi des salariés.

Il est ainsi demandé aux pouvoirs publics d'inscrire l'obligation de suivi de la santé des chefs d'exploitation dans la Loi en dotant les services des moyens permettant de mettre en œuvre un suivi médical dès le début de l'activité agricole.

Ce dispositif pourrait contribuer à la conception d'une véritable médecine du travail des indépendants de façon plus générale.

Motion n°3 sur les impacts du loup et du vautour (F. GRIMAL - Eleveur)

Les délégués de la MSA Midi-Pyrénées Nord réunis en assemblée générale souhaitent attirer l'attention des pouvoirs publics sur la gestion des dossiers du loup et du vautour, l'un étant reconnu comme un prédateur, l'autre non.

Quoi qu'il en soit, les attaques se multiplient et se répètent parfois sur les mêmes troupeaux. Elles ont des conséquences importantes pour les exploitations, les éleveurs et leurs familles.

Les dommages causés ont un impact psychologique profond pour les éleveurs, entraînant un stress émotionnel important en raison de la perte du cheptel et de leur outil de travail. Elles peuvent également entraîner une détresse financière et une diminution de la production due au stress des animaux.

Constatant que les moyens de protection sont d'une efficacité relative,

Considérant la nécessité de protéger le bien être mental des éleveurs, de leurs familles, de leurs salariés,

Considérant les bienfaits apportés par les exploitations agricoles pour faire vivre nos territoires,

Les délégués de la MSA Midi-Pyrénées Nord demandent des mesures concrètes permettant de réduire les attaques de loups et de vautours et de mieux accompagner les éleveurs et leurs familles en compensant pleinement les pertes directes et indirectes des exploitations victimes.

Motion n°4 relative à l'offre de soins sur nos territoires (Président CST-JL.MOUILHAYRAT)

Le 7 avril dernier, la MSA Midi-Pyrénées Nord était présente auprès du Maire de Salles-Curan lors de la visite de la Première Ministre Elisabeth BORNE et de deux de ses Ministres à la maison de santé. Cet établissement porte une offre pluriprofessionnelle (médecins, infirmières, dentistes, kinésithérapeutes, diététiciens ...) dans le cadre d'un projet de santé adapté à ce territoire.

La création de cette structure d'exercice coordonné a été portée il y a bientôt 20 ans par une volonté commune de l'ensemble des acteurs du territoire et de la MSA. Elle fut la première du genre dans le département de l'Aveyron et permet aujourd'hui à ce territoire de ne pas être un « désert médical ».

De plus en plus de nos adhérents se retrouvent en rupture de soins pour ne pas avoir la chance d'avoir une offre satisfaisante sur leur bassin de vie, urbain ou rural.

Considérant cet enjeu comme majeur afin de préserver le bien vivre et l'attractivité des territoires ruraux, et ainsi assurer un renouvellement des populations actives, les délégués de la MSA Midi-Pyrénées Nord réunis en assemblée générale demandent une accélération des mesures permettant une meilleure prise en compte des besoins en santé sur nos territoires, une meilleure valorisation de l'exercice coordonné et l'émergence de nouveaux projets à l'image de la structure visitée.

M. DILE remercie les trois intervenants tout en ayant un espoir si cela pouvait remonter au niveau national.

Ces quatre motions sont validées à l'unanimité par l'Assemblée.

VI – RAPPORT MUTUALISTE (Annie Lajara Miotello et Nathalie Chauchard)

Nous sommes très heureuses de vous retrouver ce matin pour notre assemblée générale annuelle. Ce moment institutionnel, si important pour la MSA, est l'occasion de mettre en valeur concrètement notre rôle d'élu(e) dans sa double dimension de porte-parole des ressortissants agricoles et d'acteurs des territoires. C'est un temps de pause où ensemble nous pouvons nous arrêter et regarder dans le rétroviseur toutes les actions que nous avons conduites sur l'année passée et nous projeter dans l'année qui vient.

2022 fut une année riche d'actions valorisant la MSA et l'engagement de ses élus(es)

2022 aura été l'année où enfin, nous aurons pu réactiver la dynamique dans nos comités territoriaux, après un début de mandat éprouvé par une crise sanitaire qui aura entravé notre action sur les territoires.

2022 aura constitué pour un certain nombre d'entre-vous dont c'est le 1^{er} mandat, un moment inédit dans votre fonction d'élu en participant à la mise en œuvre d'un premier projet sur vos territoires de vie.

2022 aura également été une année inédite quant à la mobilisation institutionnelle « Engagés pour l'alimentation ». Aux quatre coins de notre caisse, vous avez su imaginer des actions simples et conviviales. L'ampleur de votre mobilisation a permis de fédérer notre réseau d'élus et a mis en lumière de belles initiatives.

Au 31 décembre 2022 ce sont 53 actions qui ont été déployées à votre initiative au cœur de vos territoires :

- Plus de 350 élus de vos 26 comités Territoriaux, se sont impliqués
- Cet engagement de beaucoup d'entre vous a représenté 538 journées de bénévolat
- Vous avez rassemblé autour de ces événements près de 2 500 personnes sur nos 4 départements
- Pour l'organisation de ces projets, vos comités se sont appuyés au regard des thématiques :
 - Sur le service de l'Action Mutualiste
 - Sur les services Action Sanitaire et Sociale, Santé Sécurité au travail et la relation de service
 - Sur des partenariats avec des acteurs locaux
 - Ou encore dans le cadre de collaborations occasionnelles avec des acteurs départementaux et en particulier avec des organismes professionnels agricoles

Parmi ces 53 projets, que vous avez développés,

- **50 % ont croisé des problématiques repérées sur vos territoires et des priorités de notre institution.** Les thématiques principales ont été les suivantes :
 - La lutte contre l'isolement

- Le soutien aux aidants familiaux (promotion du service Bulle d'air)
- L'intergénération avec notamment l'organisation de spectacles,
- La prévention des risques professionnels,
- La solitude et le mal être des agriculteurs et agricultrices (Pièces de théâtre, réseau de visiteurs bénévoles, formation),
- L'information des ressortissants agricoles (Point écoute de proximité et info des adhérents sur la MSA).
- La prévention santé avec des conférences en particulier sur la maladie de Lyme
- L'inclusion numérique et la lutte contre le non-recours aux droits avec La route du SEL.

Pour rappel ce projet a vocation à faciliter et simplifier les démarches administratives des ressortissants agricoles avec la MSA mais également à aider à créer son espace personnel sur le site internet. Un professionnel de la MSA se déplace durant une journée sur une commune déterminée par les élus. Il accueille ainsi individuellement sur rendez-vous durant 1/2h des adhérents qui se sont inscrits auprès des délégués du territoire.

Pour ce dernier thème, nous remercions Mme Carmen LAGET ressortissante agricole de venir nous rejoindre sur scène pour nous parler en quelques mots de cette action à laquelle elle a participé en tant qu'usagère. Ce projet, organisé par le comité territorial du Millavois, s'est déroulé à Cornus dans le sud de l'Aveyron, le 5 avril 2022.

❖ **Question** : *Bonjour Carmen, pouvez-vous nous dire en tant qu'adhérente MSA ce que cette action vous a apporté ?*

Réponse : *« Avant de vous parler de la Route du SEL, il faut que vous sachiez que je suis plutôt réfractaire à tout ce qui passe par internet. Je peux même dire sans exagérer que je fais partie des nombreux adhérents "anti-informatiques", pour qui le contact humain est essentiel dans la relation à une administration.*

Lorsque les élus MSA du comité territorial du Millavois m'ont informé que la Route du SEL faisait une halte à Cornus à quelques pas de chez moi, je me suis dit que c'était l'occasion ou jamais d'essayer de comprendre et d'apprendre.

Tout d'abord ce que j'ai apprécié de cette action ce sont la proximité et l'accueil personnalisé, que Doreen, la chargée d'accueil, m'a réservé à mon arrivée.

Souriante et avenante puis au fil du rendez-vous, très disponible et d'une patience à toute épreuve avec une personne si hermétique que moi à l'informatique.

Ensuite, alors que je n'avais jamais réussi à créer mon espace privé, en quelques minutes, Doreen m'a expliqué la manière de le créer et aujourd'hui je peux dire que j'ai mon espace privé et que je peux l'utiliser à tout moment. Dorénavant, je me sers également du site de la MSA pour les questions administratives liées à ma belle-mère qui est en EHPAD. Dernièrement j'ai pu faire une demande d'allocation logement par un des téléservices, je consulte aussi ses relevés de remboursements maladie etc. En fait c'est plutôt simple. Ce qui est bien également, c'est que vous êtes tenu informé de l'état de traitement de votre demande d'allocation, comme cela on sait qu'on s'occupe de nous. On est rassuré.

Si aujourd'hui je me débrouille mieux sur le site de la MSA, je veux dire fortement que l'informatique ne peut remplacer ni l'accueil physique ni le contact humain. Nous les adhérents dans les zones isolées comme les nôtres on en a besoin, en tout cas moi j'en ai besoin. Quand je vais à Millau, j'apprécie de passer à l'agence MSA pour dire juste un petit bonjour et échanger quelques mots avec Doreen ou une autre salariée présente ce jour-là. C'est aussi cela la MSA ».

- **26 autres projets ont été organisés l'automne dernier** dans le cadre de la démarche nationale impulsée par la Caisse Centrale dans le réseau des 35 caisses autour du thème de l'alimentation. Un véritable défi que nous avons lancé à l'occasion de notre assemblée générale il y a un peu plus d'un an et que nous avons collectivement su relever au mois d'octobre dernier.

Visite d'exploitations, balades gourmandes, conférences, animation avec « la roue du bien manger » sur des marchés hebdomadaires et des événements festifs, fête de la noisette, spectacles théâtral ou musical, repas confectionnés avec exclusivement des produits locaux dans une cantine scolaire, ont constitué un florilège d'actions qui se sont déclinées partout sur nos 4 départements.

Lors de ces actions, au titre de votre rôle d'élu MSA, vous avez contribué :

- ✓ À valoriser une centaine de productrices et producteurs locaux
- ✓ À démontrer le rôle essentiel qu'ils occupent au cœur de nos territoires ruraux au niveau économique mais également environnemental
- ✓ À promouvoir la qualité de leurs produits et leurs vertus sur la santé

- ✓ À créer des liens entre consommateurs et producteurs

Pour nous parler très concrètement de ce que vous avez entrepris, nous remercions Frédéric Suc du comité territorial Ségala Tarnais et Carmausin et Jean-François Camasses président du comité territorial de Montauban de nous rejoindre sur scène pour témoigner de leurs actions.

- ❖ **Question** : Jean-François Camasses, une trentaine de personnes ont participé à la balade gourmande que vous avez proposée le 2 octobre dans les vergers des coteaux du Fau. Qu'est-ce que vous avez voulu mettre en avant avec cette action ?

Réponse : « Après la crise sanitaire, la sécurité alimentaire locale est un axe à privilégier, à mettre en valeur. L'idée des CMSA d'organiser partout en France des événements autour de cette thématique sur le même créneau a généré l'adhésion de l'ensemble du comité territorial de Montauban.

Aller au plus près des producteurs a guidé notre choix d'animation autre qu'une conférence par exemple avec une balade sur les chemins agricoles. Le Tarn et Garonne étant principal producteur de pomme, nous amène sur des terres arboricoles de notre comité territorial ; autre que les plaines s'étendant jusqu'à Nègrepelisse, le secteur du Fau/St Nauphary est privilégié par son paysage local vallonné.

L'idée est donc d'associer une balade agréable et vallonnée à la rencontre d'un producteur local de pomme en culture traditionnelle et bio (en lien avec la saison choisi pour cette semaine de l'alimentation) mais aussi d'autres comme la cerise, la prune.

Lors de la visite en repérage du circuit avec mes collègues Jean BERTRAND et Jean-Louis MORIZE (un grand merci pour leur participation et engagement) la notion de gestion de l'eau et culture paysagère avec plantation de haie s'est ajoutée à la thématique principale.

Au final, nous avons eu la chance d'avoir une météo plus que favorable, plus d'une trentaine de participants dont des élus d'ici et d'ailleurs, la présentation de l'exploitation chez notre arboriculteur autour d'un jus de pomme pressé en séance. Enfin, la dégustation et présentation de différentes variétés de pomme du secteur par Jean et Jean-Louis et conclure par un buffet avec les produits locaux venant du Carretou : vente de produits locaux ».

- ❖ **Question** : Frédéric SUC, avec les élus de votre comité territorial vous avez organisé le 07 octobre sur le marché de Carmaux le jeu de la Roue du bien manger. Pouvez-vous nous dire pourquoi avoir fait le choix de cette action pour aborder le thème de l'alimentation ?

Réponse : « Les élus du comité territorial Ségala-Tarnais et Carmausin ont déployé l'action du « Bien Manger » sur le marché hebdomadaire de Carmaux repéré comme le rendez-vous incontournable des populations du secteur. Ce marché propose une multitude de produits :

- Des produits alimentaires des producteurs locaux,
- Des spécialités locales comme les échaudés,
- Des produits d'habillement et d'équipement ménager.

Les élus avec le support pédagogique « la roue du bien manger » ont eu à cœur de faire connaître la MSA et son rôle de prévention dans le domaine de la santé. Près de 80 personnes, tout régime confondu, ont fréquenté le stand. Des objets publicitaires et des livres de recettes tarnaises leur ont été offerts.

Cette action préparée et animée par les délégués après les contraintes de la crise sanitaire a permis aux délégués de se retrouver et d'échanger autour d'un projet commun partagé ».

Nous ne pouvions terminer ce panorama des actions 2022 sans mettre également à l'honneur une des actions phares qui s'est déroulée l'été dernier à l'occasion du passage du tour de France dans le Lot entre Lacapelle-Marival et Rocamadour. La MSA vue du ciel, tel était le titre de ce projet co-organisé par les comités territoriaux de Cauvaldor et du Grand Figeac. L'objectif recherché était de valoriser la MSA et l'engagement de ses élus sur les territoires à l'occasion de cet événement sportif international.

Durant trois mois, les délégués ont préparé cet événement et aménagé le site d'accueil, un champ sur la commune de Saignes, dans lequel ils ont dessiné en tondant l'herbe, un vélo géant et ont apposé à la chaux blanche leur slogan intitulé : "La protection sociale agricole roule pour la ruralité "(Photo projetée).

L'hélicoptère du Tour de France a mis à l'honneur en direct sur les écrans de TV, toute cette énergie et cette mobilisation déployées par les élus. Une soixantaine de personnes s'est réunie pour vivre cet événement :

familles, amis et élus MSA. Cerise sur le gâteau, Pascal Cormery, président de la CCMSA, était présent au côté des délégués de ces 2 territoires et en a profité pour saluer leur engagement.

Bonne humeur, plaisir de se retrouver, encouragement des coureurs au bord de la route, ont rythmé cette magnifique journée.

Mme Marie-Louise Lacarrière administratrice référente et M. Aurélien Constant président du comité territorial de Figeac, avec le soutien de M. Georges Vergnes et M. Jean-Luc Pons du comité territorial de Cauvaldor, ont été les chefs d'orchestre de l'équipe qui a préparé cet événement. Merci à eux de venir nous rejoindre sur scène pour témoigner de cette action.

❖ **Question :** Marie-Louise Lacarrière, pouvez-vous nous dire quels ont été les effets de ce projet sur les délégués MSA et la dynamique du comité territorial ?

Réponse : « Après les élections de 2020, le nouveau comité territorial de Figeac a souhaité rester actif comme nous l'avait impulsé notre ancienne présidente Maguie Raffy.

Nous avons tenu un stand à la foire de Figeac avec une très bonne participation des délégués. Nous avons réfléchi et distribué un flyer de références de nos élus qui a été généralisé sur tout le territoire de la MSA MPN.

L'en tête est « **agir ensemble** ».

Après malheureusement, c'est la période Covid...

2022, le tour de France passe dans le Lot. C'est un événement important, incontournable. Il traversera le territoire de nos deux comités, celui de Figeac et de Cauvaldor, partant de Lacapelle-Marival pour arriver sur Rocamadour...

L'intérêt est de travailler ensemble.

Notre projet « La MSA vue du ciel » était de valoriser l'importance de la présence de la MSA au cœur de notre territoire rural :

Pari réussi

Nous ne pouvons tous que saluer la disponibilité, la motivation, la créativité et la détermination de tous les acteurs de terrain, organisateurs ou participants, qu'ils soient élus MSA ou politiques. Tous se sont fortement impliqués et ont fait preuve de pugnacité, de ténacité et de dévouement. Le travail d'équipe, l'entraide, la convivialité, la cohésion du groupe, la joie de se retrouver après le COVID sont tous les facteurs qui ont permis une bonne ambiance durant cette journée.

La représentation de la MSA a été à l'honneur non seulement dans le département, mais aussi au niveau national et international. Cette fresque représentant un vélo géant assorti du slogan :

« La Protection Sociale Agricole roule pour la ruralité »

est passée en direct sur les écrans de France 2 par le biais de la caméra de l'hélicoptère du Tour de France. Elle a été réalisée en tondant l'herbe sur un terrain idéalement situé et prêté avec plaisir par son propriétaire.

Cette action a généré beaucoup de satisfactions, d'échanges et de partages. Il faut maintenir à l'avenir cette dynamique, cet esprit d'équipe.

« Ensemble, on avance »

Merci à Messieurs Jean Pierre DILE, Georges VERGNES, Eric DALLE pour leur soutien sans faille.

Merci à M. Dominique MALAVERGNE, maire de Saignes et vice-président de l'intercommunalité Cauvaldor.

Merci à M. Pascal Cormery. Par sa présence, il a honoré tout notre travail d'élu pour la MSA.

Sans vous, les délégués, rien n'aurait eu lieu.

Merci à tous pour votre dévouement. Bravo à tous 3.

Grâce à votre investissement, autour de ces 53 actions ce sont près de 2 500 personnes des 4 départements qui ont participé à ces multiples animations territoriales.

Par votre engagement, vous avez activement contribué à l'animation de la vie locale notamment sur les zones rurales.

Par votre engagement, vous avez favorisé le lien social et les rencontres intergénérationnelles.

Par votre engagement, vous avez aussi montré l'attention et l'attachement que notre institution porte à la ruralité et au monde agricole.

Enfin, par votre engagement, vous avez mis en avant les valeurs mutualistes de la MSA Solidarité, Responsabilité et Démocratie sociale et avez fait vivre la présence de notre institution au cœur des territoires les plus ruraux.

Pour 2023, une réelle dynamique s'est amorcée dans les comités. Elle constitue un tremplin pour nous projeter avec optimisme dans les mois à venir.

Au sortir des réunions de vos 26 comités territoriaux qui se sont déroulés sur les mois de février et mars, ce sont près d'une soixantaine d'actions que vous envisagez de mettre en œuvre. Les projets que vous avez identifiés s'inscrivent pour certains dans le prolongement des actions alimentation de l'année passée, pour d'autres sur des domaines aussi variés que la prévention santé, la question du bien vieillir, l'isolement social, la parentalité, la prévention des risques professionnels ou encore l'inclusion numérique.

Compte tenu de cette dynamique et considérant que l'engagement des élus est un enjeu essentiel, il a été décidé, sous l'impulsion de notre directeur général et en écho aux attentes exprimées par notre conseil d'administration, de créer un service exclusivement dédié à l'action mutualiste. Des moyens supplémentaires ont été alloués en ce début d'année pour renforcer votre accompagnement dans vos fonctions d'élus et promouvoir votre implication. A ce titre nous avons le plaisir d'appeler à nous rejoindre l'équipe du service Action Mutualiste qui va se présenter à vous.

Nous tenons à saluer ce renforcement de l'équipe d'action mutualiste qui ne pourra que vous aider à accroître votre présence sur les territoires et à mieux répondre aux besoins locaux. Il vous permettra également de conforter votre rôle d'élu en le vivant plus sereinement.

Pour conclure, chers délégués, nous sommes très satisfaites de votre mobilisation pour nos adhérents et nos territoires, mobilisation concrète que nous avons mesurée par la multitude de projets que vous avez initiés.

La diversité et la richesse de ces initiatives ont révélé la puissance de notre réseau mutualiste.

Aussi, nous sommes convaincues, que l'enthousiasme qui a caractérisé cet engagement en 2022 sera le ferment du succès de vos futurs projets pour 2023.

Merci à toutes et tous pour votre présence et pour votre attention.

VII - RAPPORT DU PRESIDENT, JEAN-PIERRE DILE

Les années se suivent et se ressemblent avec leur lot de soucis que nous supportons.

2020-2021 : 2 années COVID. Nous avons connu les confinements, les masques, les discours sur la vaccination, la vaccination. L'arrêt brutal de toutes activités économiques.

Beaucoup ont appris, ont découvert le télétravail. Par contre le monde médical a continué à œuvrer, à soigner avec beaucoup d'agilité. Les agriculteurs ont continué à produire, à transformer leur production pour alimenter la population. La société a découvert que ces deux mondes étaient indispensables.

Au-delà des conséquences sanitaires et sociales, nos pays occidentaux ont découvert notre dépendance à d'autres pays. La Chine entre autre « la grande usine du monde » l'exemple des masques est très révélateur. Mais c'est une dépendance à des pans entiers de notre économie, des micro-processeurs indispensables à une partie de notre alimentation.

Fin 2021, c'est le début de l'envolée des prix. C'est le début de l'inflation encore minorée.

Février 2022 : c'est un conflit aux portes de l'Europe. Le Tsar Poutine décide d'envahir l'Ukraine pour l'annexer sous son joug soviétique. Comment pouvions-nous imaginer vivre une guerre conventionnelle après 70 ans de paix certes très relative. Des conflits ont toujours existé en différents endroits de notre planète.

Cette guerre aura mis en évidence la toute puissance de l'arme alimentaire sur la planète. Poutine détient 1/3 de l'alimentation mondiale (céréale, colza, tournesol.....) entre ses mains. C'est aussi la toute puissance de Poutine sur les énergies pétrole et gaz.

Fin 2021, début de l'augmentation des prix. Ce conflit a mis au grand jour le phénomène de l'inflation. Il faut remonter aux années 1970 sous Giscard d'Estaing pour une telle inflation. Toute notre économie est victime de cette inflation (énergie, alimentation, services) les coûts de production de nos entreprises, de nos industries explosent jusqu'à remettre en question les capacités de notre industrie nucléaire pour produire de l'électricité.

2022 : ce sont des conditions climatiques extrêmes jamais connues de mémoire humaine 1976, 1989, 2003 sont largement dépassées

- des températures très élevées,

- un déficit hydrique important
- mais ce qui a marqué ce sont de gigantesques feux d'une rare violence.

Nos agriculteurs ont fortement souffert. Forte augmentation de l'alimentation animale, des engrais, de tous les intrants et de l'énergie bien sûr.

Malgré des discours sur l'indispensable souveraineté alimentaire, notre agriculture est en pleine détresse face à une perte de compétitivité croissante (viande bovine, poulet, fruits et légumes, œufs, lait...). Cette détresse se trouve amplifiée face à des discours quotidiens, qui dénigrent, qui désignent à la vindicte populaire les agriculteurs les agricultrices la cause de tous les maux de la planète : réchauffement climatique, CO2 (20 % de 0,9 % du gaz à effet de serre mondial) l'eau, la pollution, j'oubliais les rots et les pets des vaches et maintenant la biodiversité.

D'indispensables, nous sommes devenus indésirables aux yeux d'une société de nantis, d'incompétents et donneurs de leçons. Face à cette situation, La MSA Midi-Pyrénées nord subit les conséquences de cette inflation principalement dû à l'augmentation du coût des énergies.

Déjà la COG signée en 2021 est très contraignante dans un contexte normal – 5 % du fonctionnement de l'entreprise tous les ans. C'était la même chose lors des 2 COG précédentes.

Cette année avec l'augmentation du prix des énergies l'élaboration des budgets a été un exercice périlleux. il manque chez nous 300K€ que pour l'énergie. C'est à la hauteur de la dimension à 4 départements de Midi-Pyrénées nord.

Le Conseil d'administration a adopté le budget mais assorti d'une motion demandant aux pouvoirs publics de nous accorder des moyens pour absorber ce coût. Pour le réseau MSA c'est entre 12 et 13 M€ qui sont nécessaires. L'informatique institutionnelle est la principale consommatrice d'énergie. Car sans l'informatique plus de fonctionnement des MSA. Plus de paiement des retraites, plus de remboursement maladie, de paiements des prestations familiales enfin le fonctionnement sera très compliqué.

2022, c'est la mise en œuvre des lois Chassaing 1 et 2 :

- 1 pour les exploitants
- 2 pour les conjointes et les aides familiaux

1/3 des retraités en ont bénéficié.

Malgré les difficultés d'application, c'est une grande avancée sociale pour ce qui en ont bénéficié.

2022 : c'est la mise en œuvre du plan de soutien à l'agriculture en particulier à l'élevage en réaction à la guerre en Ukraine. C'est le plan Ukraine.

Pour les PEC, c'est une enveloppe de 150 M€. Les demandes de PEC sont montées à 250 M€. Au total, l'Etat a accordé 170 M€ pour la France.

91 000 dossiers. Pour Midi-Pyrénées Nord ce dispositif est un succès

Pour MPN, 9 200 dossier 10 % France, 18 000 dossiers 20 % en Occitanie.

Je dois reconnaître que cette mesure a été une charge de travail intense pour nos équipes après le montage des dossiers réalisés par les centres comptables.

2022 a vu la mise en œuvre des cellules mal-être suite à la volonté de 3 ministres (de l'ancien gouvernement) agriculture, santé, solidarité. Créées sous l'égide des Préfets, ces cellules sont présidées par les MSA ou les chambres d'agriculture. Chez nous c'est une coprésidence chambre d'agriculture/MSA. Ce n'est pas un comité de plus. Il réunit la majorité des acteurs qui gravitent autour (des agriculteurs et des salariés). Car oui pour la première fois ce dispositif concerne autant les exploitants que les salariés du régime agricole. C'est un lien d'échange et d'écoute. Un comité technique composé de 4 composantes :

- Economique
- Social
- santé sécurité au travail
- mental

qui travaillent à l'élaboration de la feuille de route. 3 objectifs :

- détecter en formant les sentinelles
- identifier les causes du malaise
- accompagner les personnes.

Le grand objectif tendra vers le bien-être et aller vers les personnes qui ont besoin de soutien.

Pour 2023 :

Ce début d'année semble irréal pour les sujets :

- Un projet de loi sur les retraites qui passe au forceps. Certainement nécessaire, mais mal présenté, mal vendu à la société dans son ensemble. On voit l'état d'insatisfaction, de mécontentement qu'il a provoqué.

- L'inflation du coût de la vie est bien là : énergie, coût des services, alimentation. Pour les entreprises des coûts de production qui continuent d'exploser. L'agriculture n'y échappe pas.
- Pour l'agriculture, une PAC qui se met en place « Farm to Fork » (de la ferme à la fourchette) qui va se transformer en « Farm to Disette » sous couvert de verdissement que la souveraineté alimentaire est la grande oubliée.

Pour cette PAC, en ce mois d'élaboration des dossiers nécessaires à chacun, tout a changé, les mots ont changé (aides surfaciques, bio partout, assurance climatique, actif/non actif, éco-régime BCAE 8 et biodiversité et j'en oublie). Beaucoup d'agriculteurs ne comprennent pas. Le sens du métier en prend un coup sous couvert d'une gestion administrative qui souhaite / veut gérer une activité de production alimentaire soumise aux aléas climatique sanitaire biologique comme une entreprise normale qui produit des casseroles.

En fait l'Union Européenne et son Président sont en train de vendre l'agriculture. La production alimentaire sur l'autel du commerce international et les autres pays alors que la demande de produits alimentaires augmente d'années en années.

Pour notre pays, je ne parle pas de la perte de marchés due à la perte de compétitivité (viande bovine, fruits et légumes, œufs et maintenant le lait).

A l'automne dernier, le Président de la République a lancé une réflexion en vue d'une loi d'orientation agricole et d'avenir.

De nombreux groupes techniques se sont réunis tant à Paris que dans nos régions. Un débat de 3 sujets :

- Formation et orientation
- Installation et transmission
- Adaptation aux changements climatiques

La MSA a participé à ces travaux.

Un sujet n'a pas été abordé : celui de la rémunération de l'agriculture. D'après l'annonce faite par le 1^{er} ministre, un dépôt de loi pourrait se faire début automne. Nous verrons !!

Autre enjeu

Lors du SIA, M. Dupont Moretti – Ministre de la justice – a annoncé vouloir proposer 2 textes de loi pour protéger l'activité agricole :

- Créer (à l'essai) un tribunal des affaires économiques. Cela pourrait être un outil supplémentaire au plan d'accompagnement mal-être. Ce tribunal prendrait d'avantage en compte les spécificités des exploitations agricoles, aléas climatiques, hétérogénéité des cours.....
- Proposer une loi visant à protéger les agriculteurs accusés de troubles du voisinage. Le ministre a dit textuellement « Faut pas qu'on emmerde les agriculteurs ». 2022 à vu le nombre de plainte pour troubles du voisinage exploser (cloches, cops, odeurs, bruits des animaux, du matériel qui tourne la nuit, la démarche phyto... atteinte à la biodiversité et j'en passe) par des voisins peu courageux qui viennent de la planète parisienne qui souhaitent une campagne sous bulle et bucolique

Les questions liées à l'eau sont à l'ordre du jour et de la légitimité de l'eau. Bien les méga bassines mais l'irrigation, l'eau pour l'abreuvement des animaux.

Rappelons que sans eau pas de productions alimentaires. Je dénonce les actions des écoterroristes par certains groupes qui sous couvert d'écologie et de démocratie encouragent ces modes d'action.

Je reviens à Midi-Pyrénées Nord.

Le siège social de Midi-Pyrénées Nord est à Rodez mais cet ensemble de 4 bâtiments n'est plus adapté aux besoins et au fonctionnement d'une MSA actuelle.

Avec au centre de cet ensemble une verrue un magasin de vente de tabac !!!

Le Conseil d'administration a validé le principe de réimplanter le siège social sur Rodez. La Caisse Centrale a validé ce projet. Reste à acheter les parcelles envisagées, faire et obtenir la demande de permis de construire. Je pense que 2024 verra le début des travaux.

Cette fin d'année verra le lancement des élections MSA en 2025. A tous les échelons, en commençant par le renouvellement de l'ensemble des délégués. Je compte sur vous pour commencer à y réfléchir. Ces élections auront lieu au printemps 2025. Après les élections, chambre d'agriculture en début d'hiver.

Au terme de cette intervention je voudrais ici dans ces périodes de forte turbulence, remercie l'ensemble des administrateurs, toute l'équipe de Direction qui nous accompagne, vous accompagne et l'ensemble du personnel qui donnent le maximum (même si parfois il arrive des soucis) pour être à l'écoute et au service de tous les ressortissants de la caisse Midi-Pyrénées Nord.

Merci pour votre écoute.

VIII - TRIBUNE LIBRE

Interviennent successivement :

- **M. Molière (12)** : loi Chassaigne
« 90 % dossiers sont réglés mais quand on téléphone à la MSA, problème de connexion, personne ne sait nous renseigner pour les autres ».
Réponse E. Dalle : je ne sais pas quelles sont vos sources, et ne peux confirmer que 10% des dossiers restent à régler. Je ne sais pas non plus de quels problèmes de connexion on vous a parlé. Ce que je sais en revanche c'est que s'il manque des informations ou si tous les droits à retraite n'ont pas été liquidés depuis l'arrêt de l'activité, même les plus petits, le dossier ne peut pas être payé. Si vous êtes personnellement concerné ou connaissez des personnes qui le sont, je vous invite à vous rapprocher de nous après l'AG.
Réponse JF. Fruttéro : « il est exact que cette Loi pose des critères d'accès pénalisants voire bloquants. Certains aspects peuvent encore évoluer, d'après les échanges que la CCMSA a eus avec certains membres du Gouvernement. En attendant, il faut faire des efforts de pédagogie pour l'expliquer et justifier que certains retraités n'ont pas droit à la revalorisation qu'ils attendaient ».
- **M. Noël BIAU (81)** : Signale qu'une personne a un problème avec la liquidation de sa retraite (ne sait pas si elle a tout liquidé)
Réponse E. Dalle : propose de prendre les coordonnées de la personne pour examiner sa situation.
- **Eric JUENO (Caussade)** : « Vous avez parlé d'un financement par la RCO ? De quoi s'agit-il ? D'où vient l'argent ? Par ailleurs, je n'ai pas entendu parler de l'augmentation des retraites de conjoints d'exploitants agricoles ? »
Réponse E. Dalle : oui, les revalorisations « Chassaigne » sont financées par l'attribution de points « gratuits » de RCO. « Gratuits » ne veut pas dire que personne ne paie car ça n'existe pas. Ces points supplémentaires sont en fait financés par l'affectation du produit de certaines taxes en recettes de la RCO, sans qu'il soit besoin, heureusement, d'augmenter les cotisations des actifs, car cette revalorisation est une mesure de solidarité nationale. Quant aux anciens conjoints d'exploitants agricoles, nous en avons parlé aussi, dans la mesure où ils étaient la cible prioritaire du train de revalorisation suivant porté par la Loi dite « Chassaigne 2 ».
- **Jean-Baptiste GIBERT (Président des JA 82)** : « Se réjouit de l'instauration de ce plan en faveur du bien-être des agriculteurs et déclare que les JA sont disponibles pour y travailler avec la MSA ».

Le Président DILE et M. DALLE le remercient pour ses propos.
- **M. Norbert DURAND (FDSEA 81)** : « Au sujet des 25 meilleures années pour la retraite : qui décide ? l'adhérent ou la MSA ? »
Réponse E. Dalle : Ni l'un , ni l'autre en fait ! Un rapport a été commandé par le Gouvernement pour expertiser plusieurs scénarii de mise en œuvre de cette proposition de Loi parlementaire votée à l'unanimité. La CCMSA va apporter son appui technique à la mission mise en place. Ce sera donc au gouvernement, le moment venu, de décider ce qu'il veut faire et la MSA appliquera les nouvelles mesures. Pour l'adhérent, il paraît peu probable qu'il ait le choix entre le maintien du calcul actuel et l'éventuel futur nouveau calcul. De même, il ne semble pas prévu de recalculer les pensions déjà liquidées, il semble s'agir plutôt d'une réforme destinée à produire des effets dans le futur.
- **M. Philippe BARDY (Directeur FDSEA 81)** : Signale une alerte par les employeurs de main d'œuvre notamment sur les courriers recommandés demandant le paiement des cotisations (une amélioration serait à apporter dans le choix des mots). Alerte aussi sur le nombre de salariés considérés en situation de burn-out et étant reconnus inaptes, obligeant les employeurs à les licencier.
Réponses E. Dalle : tous les courriers en lien avec le recouvrement ont été réécrits dans le cadre d'un grand chantier national lancé par le Directeur général de la Caisse centrale, auquel des administrateurs centraux ont pris part. Les courriers recommandés sont des mises en demeure de payer, adressées certes rapidement quand il y a dans les cotisations impayées une part ouvrière, car c'est une dette de l'entreprise sur ses salariés et c'est un délit de ne pas la reverser. Donc, même en y mettant les formes, l'obligation de payer demeure, ce qui n'empêche pas, si l'employeur veut bien nous contacter, de rechercher une solution de paiement adaptée à sa situation.

Concernant le burn-out, ça existe, c'est un fait, de même que l'usure professionnelle, encore plus fréquemment. Lorsqu'elle est constatée médicalement, elle est le résultat d'années de travail souvent chez divers employeurs, et il est vrai que c'est le dernier en date qui hérite le « capital santé » éventuellement dégradé du salarié qu'il embauche, avec le risque d'un arrêt de travail prolongé suivi d'une reconnaissance d'inaptitude pouvant conduire effectivement à un licenciement en l'absence de possibilité de reclassement. Pour autant, nos médecins du travail apprécient au plus juste les situations de santé auxquelles ils sont confrontés, dans l'intérêt des deux parties, et sont plutôt enclins à tout faire pour éviter le licenciement et le risque de désinsertion professionnelle et sociale pouvant en résulter. Je m'étonne d'ailleurs que vous souleviez ce sujet car il a fait l'objet d'une réunion d'explications et d'échanges avec la section des employeurs de la FDSEA 81 sur laquelle nous avons eu de bons retours.

- **Délégué CFDT (81) non identifié** : Intervient sur la situation des salariés saisonniers dont certains seraient exploités par des structures hors la loi, ce qui accroît leur précarité.

Réponse JP. Dilé : remercie de cette intervention qui lui donne l'occasion de mettre en garde les employeurs contre les offres de fourniture de main-d'œuvre de certains prestataires exerçant leur activité de façon illégale, au mépris du droit français. Le risque pour l'employeur imprudent est de trouver mis en co-responsabilité avec ces prestataires en cas de contrôle URSSAF et de redressement de cotisations. Des discussions sont en cours entre la FDSEA 81 et la MSA pour diffuser une information adaptée aux employeurs et leur éviter de se mettre en danger, tout en contribuant à exploiter des travailleurs étrangers.

- **M. Jean-Louis COULON de Millau (12)** : « le travail d'insertion professionnelle est très important. Il faut maintenir un accompagnement renforcé de ceux qui en ont besoin ».

Réponse JP. Dilé : vous avez raison, il faut soutenir les associations d'insertion, telles que celles créées par la MSA et aussi les autres.

Réponse JF. Fruttero : confirme que l'insertion par l'emploi est très importante pour donner sa chance à chacun de trouver sa place dans la société.

Le Président Jean-Pierre DILE ainsi que le Directeur Général Eric DALLE remercient les intervenants après avoir apporté tous les éléments de réponse aux questions posées.

IX – INTERVENTION DU M. JEAN-FRANÇOIS FRUTTERO, PRÉSIDENT DORDOGNE-LOT-ET GARONNE, ADMINISTRATEUR CENTRAL ET PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE NATIONAL

- Rôle clé des délégués : relais d'information auprès des adhérents
- Action alimentation : dynamique du territoire
- FASS et PEC : recensement des situations difficiles
- Signature de la COG : enjeu fort
- Missions de service public : accompagner les CMSA en augmentant la valeur du point de 3,5 % pour compenser les effets de l'inflation
- Affecter des moyens aux élus pour continuer cette présence sur les territoires
- Défis de demain : climatique, écologique, sociétal : la MSA a plus que jamais sa place
- Refonte de notre stratégie santé : renforcement de la prévention santé
- Avec la prévention des risques professionnels : amélioration des conditions de travail de nos salariés
- Sur le mal-être agricole : formation sentinelle très importante
- La MSA : protection sociale à hauteur d'homme
 - o 13 000 salariés – 14 000 délégués élus
 - o Offre de services importante avec plus de 210 associations
 - o Ouvrir une nouvelle page MSA 2030
 - o MSA : institution responsable, solide et d'avenir

X – CLÔTURE DE SÉANCE

M. DILE remercie l'ensemble des participants et clôt la séance à 13 h 20. Il laisse ensuite la place à M. François RAFFIN, ingénieur Ecole Polytechnique, créateur de l'entreprise Auki.

Le Secrétaire,


Eric DALLE

le Président,


Jean-Pierre DILE